

Mairie LE MAS



Compte rendu du conseil municipal du 08/05/19

(2019/DEL/17) Décision modificative 1 du Budget Principal

Le 1^{er} Adjoint faisant fonction de Maire propose au Conseil municipal de prendre une décision modificative au Budget Principal afin de régler les frais de création du nouveau site internet de la commune du Mas par le Group MINERALL. Il s'agit d'un virement de crédit au chapitre 2051 (Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires) d'un montant de 2 160.00 euros à prendre sur la ligne budgétaire D60632 (Fournitures de petit équipement).

VOTE A L'UNANIMITE

(2019/DEL/18) Répartition des sièges du Conseil de Communauté de la CAPG

Il est proposé au Conseil Municipal de donner un avis sur le projet d'accord local de répartition des sièges du conseil de communauté de la CA du Pays de Grasse. Cette nouvelle répartition s'appliquera pour le scrutin municipal 2020.

Le projet de répartition des sièges proposé est identique à la répartition actuelle des sièges du Conseil de la CAPG. A défaut d'accord exprimé par la majorité qualifiée des communes membres sur cet accord local avant le 31 août 2019, c'est la répartition dite de droit commun qui s'appliquerait.

VOTE A L'UNANIMITE

(2019/DEL/19) Subvention Agenda 21 du Collège du Verdon

Dans le cadre du projet éducation au développement durable, Agenda 21, le Collège du Verdon sollicite une subvention à la Mairie afin de soutenir cette action et de maintenir le financement des interventions. Trois enfants du Mas sont concernés par ce projet. Le 1^{er} Adjoint faisant fonction de Maire propose au Conseil municipal d'attribuer une subvention de 150 euros à la caisse du Collège du Verdon.

VOTE A L'UNANIMITE

(2019/DEL/20) Bail commercial Auberge communale

Le 1^{er} Adjoint faisant fonction de Maire informe le Conseil d'une rupture anticipée du bail de location du restaurant et des chambres mis à disposition de la SARL Le Charamel, par la collectivité avec effet au 1^{er} février 2019.

Depuis cette date, le 1^{er} Adjoint faisant fonction de Maire a reçu plusieurs propositions de reprise de l'activité. Il demande au Conseil de retenir la candidature de Mr Fairon Christophe et Dubois Nathalie, professionnels de la restauration anciennement installé à Lille (59).

Il propose l'établissement d'un bail commercial pour une durée ferme de 23 mois (art.3-2 du décret du 30/09/53) à compter du 1^{er} juin 2019 et un loyer de 650 euros mensuel (à payer le 10 de chaque mois) à la SARL l'Ôberge des sources, représentée par ses gérants Mr Fairon Christophe et Dubois Nathalie.

A l'issue de cette période, les parties se réservent le droit de transformer d'un commun accord le présent bail en un bail soumis au décret du 30/09/1953.

Ce bail comprend un local commercial d'une superficie de 200m², un appartement de 60m² + 5 chambres d'hôtes d'une superficie totale de 55m².

Une caution de 10 000 euros sera versée par le preneur (5 000 euros à verser immédiatement et 5 000 euros à verser au plus tard le 31 juillet 2019).

Le preneur s'engage à réaliser une ouverture maximale annuelle de l'établissement, d'y effectuer des activités culturelles et des animations, de proposer une restauration traditionnelle, de travailler avec les services de la Mairie pour une valorisation de l'offre touristique.

VOTE A L'UNANIMITE

Questions diverses

Outils de communication

Le 1^{er} Adjoint faisant fonction de Maire vous demande de bien vouloir excuser le non suivi de diffusion des informations sur le site internet de la commune, la page Facebook de la Mairie et le Petit Massois.

Il s'agit d'une période de transition et de restructuration.

Nous nous efforçons d'y remédier dans les meilleurs délais et comptons sur votre compréhension.

Nettoyage des bassins

Afin d'effectuer le nettoyage des bassins, le 1^{er} Adjoint faisant fonction de Maire, informe qu'ils vont être entièrement vidés, que l'alimentation en eau sera interrompue et que pendant les premières 24h du remplissage il vous sera demandé de restreindre votre consommation.

Le bassin du village nécessite en plus, des travaux, sa mise hors service sera plus longue, elle est estimée à 4 jours.

Plusieurs solutions sont à l'étude afin de palier à cette problématique (Installation d'un camion citerne alimentaire, d'une cuve plastique, etc...).

Bistrot de Pays

Présentation de la labellisation « Bistrot de Pays ».

Le label qualité « Bistrot de Pays » rassemble des bistrots, estaminets et cafés multiservices de villages de moins de 2 000 habitants en réseau, sur un territoire et autour d'une charte qui entend répondre à 3 problématiques :

- l'information touristique de proximité,
- la valorisation des produits de terroir,
- l'animation festive et culturelle.

Projet d'équipement pour le déneigement

Certaines portions de voiries trop étroites sur la commune, posent problème à nos prestataires lors de leurs interventions.

Le projet d'investissement dans un engin plus petit, plus maniable, de type véhicule léger équipé d'une lame pour le déneigement, est porté à l'étude.

Mise en garde chiens de berger

Des chiens de berger dits « Patou » au comportement agressif ont été signalés sur le Mont Arpille.

Présence du loup

Afin de mettre à jour les données enregistrées, des indices démontrant la présence du loup sur le territoire du Mas ont été transmis au correspondant loup auprès de l'ONCFS.

Des mesures sont en cours de demandes auprès des autorités compétentes.

Naissance petite ânesse

La première petite ânesse de Christophe et Nadia vient de voir le jour à la Bergerie, aux Sausses.

Dates à retenir

-Mercredi 19 juin 2019

Vidange et nettoyage des bassins (Les Branches et la Serre)

-Vendredi 21 juin 2019

Fête de la musique. A partir de 20h00, concert des CHERRY'S, Hameaux des Sausses

-Dimanche 23 juin 2019

Balltrap organisé par la société de Chasse, Hameaux des Sausses, Le Moulin

-Mardi 25 juin 2019

Vidange et nettoyage des bassins (Le Village, les Tardons, la Clue et la Faye)

Le 1^{er} Adjoint faisant fonction de Maire,
Ludovic SANCHEZ

